

du pays, en y commençant l'arpentage des terres, avaient déjà déclaré qu'ils étaient venus d'Ontario, en avant de M. McDougall, surtout comme soldats, pour lui prêter main-forte contre nous, qu'ils étaient tous décidés à faire entrer et à installer par la force, s'il le fallait, M. McDougall, leur gouverneur. Et M. McDougall ne fut pas si tôt arrivé à Pembina, que ces aventuriers parlèrent hautement de s'emparer de Fort Garry, le siège de nos affaires publiques.

Au reste, ni le gouvernement anglais, ni le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson ne nous avaient annoncé aucun changement. Ni l'un, ni l'autre ne nous parlaient de M. McDougall, ou de son conseil. M. McDougall était donc un envahisseur ? Nous le repoussâmes le 1er novembre 1869. Et le 3, nous entrâmes dans le Fort Garry, et nous nous mîmes à le garder contre les surprises dont il était menacé.

Alors, seulement, le gouvernement recula devant l'œuvre d'agitation causée par ses empiétements et par les méfaits de ses employés. Il demanda à l'Angleterre de différer l'époque du transfert, alléguant que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas agi loyalement à son égard, vu qu'en vendant tous ses droits de charte au Canada, elle ne l'avait pas averti des troubles qui agitaient son territoire.

Mais Lord Granville marqua bien le rôle prématuré que le gouvernement canadien avait commencé à jouer dans le Nord-Ouest. Dans une dépêche du 30 novembre 1869, il dit au gouverneur-général que les troubles qui avaient surgi dans ces territoires étaient dus à la conduite même du gouvernement canadien.

En conséquence de tous ces faits, et depuis que les autorités impériales ont jugé à propos de réprimander ainsi le cabinet d'Ottawa, il a toujours paru étrange au peuple d'Assiniboia de s'entendre, dans les documents officiels et autres sur le Canada, qualifier de population rebelle et égarée, sur l'allégation que nous n'avions pas voulu nous soumettre aux procédés arbitraires du gouvernement canadien.

A la date du 17 novembre 1869, et les jours suivants, les prétendus amis du Canada à Winnipeg avaient écrit à M. McDougall qui séjournait à Pembina, pour le déterminer à proclamer sans délai le transfert des territoires du Nord-Ouest au gouvernement canadien. Ils ne s'occupaient pas que la Reine eût opéré ou non ce transfert. Ce qu'ils voulaient c'était le renversement au plus tôt du gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson et faire établir par n'importe quels moyens, celui de M. McDougall.

Le 16 novembre le comité national des Métis avait réuni au Fort Garry, dans la maison de la Cour, de toutes les parties du pays, une convention de 24 députés, dont douze parlant l'anglais et douze parlant le français. Le but de cette convention était de s'entendre sur les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts des colons d'Assiniboia contre les dangers de la situation. Elle avait siégé le 16 et le 17 novembre. Mais le 18 étant un jour marqué par le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour tenir les séances trimestrielles de la Cour générale, la Convention témoignant tout son respect à l'autorité, prit ajournement jusqu'à ce que la Cour eût clos ses procédés.

Cependant le comité national des Métis prit ses précautions pour que nos affaires publiques ne tombassent par une ruse à la merci d'un prétendu lieutenant-gouverneur canadien qui ne prenait ses amis et ses conseils que parmi ceux dont la conduite était ouvertement hostile aux intérêts des Métis et des anciens colons.

Le 24 novembre, le comité national voulut protéger les livres et les argents publics contre le complot que des amis de M. McDougall tramaient pour s'en emparer le 1er décembre. Il enviroña ces livres et ces argents d'une forte garde.

M. McDougall se laissa gagner. Et le 1er décembre 1869, il s'arrogea le droit de proclamer l'annexion de la terre de Rupert et du Nord-Ouest au Canada.

Et notre gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, déjà tant affaibli par les violences de la lutte que les amis extravagants du Canada et de ses employés lui faisaient depuis une année surtout, M. McDougall, s'arrogea aussi le droit d'en proclamer la déchéance. Il se proclama lui-même gouverneur. Et à toutes ces fausses proclamations, il ajouta une proclamation de guerre ouverte contre nous.

Le Colonel Dennis, maintenant arpenteur général, reçut de M. McDougall, avec sa commission pour faire la guerre, les titres de Lieutenant et de conservateur de la paix. Ces hommes nous attaquaient injustement, illégalement au nom du gouvernement canadien. Ils ne respiraient que la guerre....

Avons-nous fait guerre pour guerre ?

Le Dr. Schultz, avec une cinquantaine d'hommes armés, se trouva bloqué dans sa maison par le comité national des Métis qui avait à ses ordres 800 hommes. Schultz et la plupart de ses cinquante partisans avaient été regardés depuis quelque temps par nos autorités comme des perturbateurs de la paix publique. Et ils avaient souvent parlé du projet de chasser les Métis vers les Montagnes Rocheuses, afin de débarrasser les environs du Fort Garry de leur présence. Qu'avons-nous fait de ces hommes quand ils se trouvaient à notre merci... ? La ville de Winnipeg eut la générosité d'intercéder en leur faveur. Le comité national des Métis laissa les assiégés libres de se rendre et se contenta de les emprisonner, après leur avoir accordé la vie à tous. C'était le 7 décembre 1869.

Puis, comme nous étions sans gouvernement, exposés à l'anarchie, tous préoccupés du soin de veiller à la conservation de nos vies et de nos propriétés, nous proclamâmes, le 8 décembre, la formation et l'autorité d'un gouvernement provisoire qui rencontra de suite l'approbation et le soutien d'une grande partie du peuple. A raison des conjonctures qui le faisaient naître, ce gouvernement était légal.

Voyons la place qu'il a occupée dans l'histoire publique. Huit jours après qu'il eût été proclamé, l'honorable Conseil Privé pour le Canada, jugeant des circonstances, disait lui-même que l'existence de ce gouvernement était légale. On peut constater l'exactitude de cette assertion, en lisant le rapport d'un comité du Conseil Privé, signé par Sir John A. Macdonald lui-même, en date du 16 décembre 1869, et adressé au bureau des colonies en Angleterre.

Dès le mois de janvier 1870, les commissaires canadiens, le Révérend M. J. B. Thibault et le colonel de Salaberry reconnurent officiellement notre gouvernement provisoire : ils s'adressèrent directement à lui pour expliquer au peuple les bonnes intentions que le gouvernement canadien les avait chargés de faire connaître de sa part dans la terre de Rupert et le Nord-Ouest. M. D. A. Smith parvint, grâce à un travail lent et difficile, à obtenir, quelques jours après, au Fort Garry, une assemblée en masse des habitants du pays. Vu égard à l'effervescence des diverses opinions politiques, à ce moment là, une réunion aussi générale offrait bien des dangers. Mais comme M. D. A. Smith tenait à avoir cette assemblée, afin d'expliquer lui-même au

public ce qu'il avait à lui communiquer de la part du Canada, le gouvernement provisoire se prépara à répondre aux exigences de la situation, et le président du gouvernement fixa le jour et l'heure où le peuple pourrait se réunir pour entendre M. Smith.

L'assemblée eut lieu le 18 janvier et se continua durant deux jours.

Plusieurs fois la guerre civile fut sur le point d'éclater au milieu de cette foule excitée.

Mais, chaque fois, grâce à Dieu, les mesures de précaution adoptées par le gouvernement provisoire réussirent à réprimer tous les désordres.

M. D. A. Smith fut entendu. Et voici en résumé ce qu'il annonça en sa qualité de commissaire spécial : " Dans la Confédération, nous dit-il, tous les droits religieux et civils des anciens colons seront scrupuleusement respectés. De plus la Reine a mandé à son gouverneur-général en Canada, advenant le cas où la paix se rétablirait, selon sa volonté expresse, dans les territoires du Nord-Ouest, de couvrir par un pardon général tous les troubles qui venaient malheureusement de se manifester dans cette partie de son empire. En conséquence, le gouverneur-général du Canada avait formulé une proclamation dans ce sens pour les habitants du Nord-Ouest. Mais constatant que cette proclamation n'était pas arrivée à la connaissance du pays, M. Smith, le commissaire spécial, nous dit qu'il était autorisé à nous avertir de son contenu."

A la fin de cette importante assemblée le président du gouvernement provisoire demanda au peuple d'ordonner une convention de 40 délégués, représentant tout le pays, et chargée de prendre en considération ce que M. D. A. Smith venait de nous dire, et de prendre, sur la situation, une décision publique conforme à nos meilleurs intérêts. Le peuple donna une approbation si entière à la demande du président du gouvernement provisoire, que le 25 janvier, étant le jour fixé pour cela, les 40 délégués, après avoir été élus par le peuple, se réunissaient à la maison de la Cour au Fort Garry, afin de remplir leur mission.

Le président du gouvernement provisoire nomma lui-même un président à cette convention. Et elle discuta pendant plus de 15 jours les conditions de notre entrée dans la Confédération. Elle invita le Révd. M. J. B. Thibault, le colonel de Salaberry et M. D. Smith, à assister à une de ses séances, afin de recevoir officiellement les communications du gouvernement canadien par ces trois messieurs. Ils s'y rendirent tous les trois, MM. Thibault et de Salaberry dirent qu'ils étaient commissionnés de nous assurer de la part du Canada que son gouvernement n'avait qu'un dessein : celui de nous gouverner en respectant tous nos droits et en administrant les affaires du pays pour la plus grande prospérité de tous ses habitants. M. Smith réitéra ce qu'il nous avait déjà dit dans la grande assemblée qui avait eu lieu au Fort Garry.

Avant de prendre congé de la convention, les trois messieurs invitèrent, au nom du Canada, le peuple de la Terre de Rupert et du Nord-Ouest à envoyer des délégués à Ottawa pour en venir à une entente amicale. Et au nom de leur gouvernement ils promirent une réception cordiale à nos délégués.

L'invitation ainsi faite au peuple fut acceptée par la convention au nom du peuple.

Le président du gouvernement provisoire ayant appris cela, fit observer à la convention le périlleux état où nous avaient plongés ici les usurpations de monsieur McDougall, et ayant attiré son attention sur la nécessité où nous étions, pour empêcher l'anarchie, d'affermir le gouvernement provisoire qu'une moitié des colons avait proclamé le 8 décembre 1869, mais auquel l'autre moitié n'avait pas encore donné son adhésion ; et lui ayant fait observer que ce gouvernement réclamait l'appui des citoyens non-seulement pour maintenir efficacement la paix, mais encore pour traiter convenablement avec le Canada, la convention consolida par le consentement unanime de tout le peuple qu'elle représentait, l'établissement du gouvernement provisoire. Et par un vote spécial, sur les quarante, plus de trente de ses membres confirmèrent dans la position du président du gouvernement celui qui, après monsieur John Bruce, avait occupé cette charge depuis le 27 décembre 1869.

Monsieur le juge Black avait jusque-là présidé aux délibérations de la convention. Mais immédiatement après ce vote, sur le désir de la convention elle-même, il céda son siège au président du gouvernement provisoire, qui sur le champ nomma monsieur le juge Black, le Révérend monsieur Ritchot et Alfred H. Scott délégués à Ottawa, félicita la convention de son patriotisme, la dissout et la congédia.

Le lendemain, 12 février, le secrétaire d'Etat du gouvernement provisoire écrivait au Révérend curé de St. Norbert la lettre officielle suivante :

Fort Garry, 12 février 1870.

Révérend J. N. Ritchot,

A St. Norbert, E. R. R.

Révérend Monsieur,

Je suis chargé de vous informer que vous avez été nommé par le président des territoires du Nord-Ouest comme commissaire, avec John Black et Alfred H. Scott, Ecuiers, pour traiter avec le gouvernement de la puissance du Canada les termes d'entrée dans la Confédération.

Je suis, Révérend monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOS. BURN,

Secrétaire.

A peine j'avait-on commencé à respirer la tranquillité, 2 fois 24 heures ne s'étaient pas encore écoulées que les partisans du Dr. Schultz et de M. McDougall firent éclater un soulèvement de 7 à 8 cents hommes.

On sait que le Dr. Schultz avait été emprisonné le 7 décembre 1869. Mais durant l'élection des 40 représentants à la convention, il s'était échappé le 22 janvier. Quand il vit qu'il n'avait pu influencer aucune des décisions de la convention, il travailla à détruire son œuvre en poussant le peuple à renverser le gouvernement provisoire qu'elle avait achevé d'établir. Ses adhérents se rassemblèrent à St. André, place située sur la Rivière-Rouge, à 10 milles environ au nord de Fort Garry. Le 14, 15, 16 février, ils restèrent attroupés là, pêle-mêle avec 2 ou 3 cents Sauvages se disposant à marcher sur le Fort Garry. Dans ce confus assemblage de Sauvages et de blancs, il se commit deux meurtres ; celui de l'infortuné Sutherland qui n'avait jamais pris aucune part à nos troubles, et celui de Parisien, un des plus chauds partisans du Dr. Schultz et de M. McDougall. Le camp des amis du Dr. Schultz s'était hâté de répandre dans le pays des courriers portant l'ordre de commencer la guerre sur plusieurs points à la fois, afin de forcer les soldats métis à abandonner le Fort Garry et à secourir leurs familles espérant ainsi prendre aisément possession de la place la plus considérable du pays.

Le gouvernement provisoire arrêta plusieurs de ces courriers. Quand la nature des dépêches dont ces hommes avaient consenti à se charger fut connue des soldats métis, ceux-ci, indignés, demandèrent tous, capitaines et soldats, que le plus coupable, William Goddy, qui s'était fait le porteur de pareils ordres dans sa propre patrie, fût sur le champ fusillé. Il fut conduit dans un des bastions du Fort pour y être exécuté.

Cette attitude des Métis, les bons conseils de beaucoup de citoyens marquants et paisibles, et un avertissement que le président du gouvernement provisoire adressa lui-même aux révoltés, finirent par en calmer et à en disperser un grand nombre vers le soir du 16 février.

Revenons à William Goddy. Tout le monde le croyait mort. Mais il était plein de vie, grâce aux officiers généraux, A. D. Lépine et Elzéar Goulet qui, par leurs soins, n'avaient fait que le soustraire à la vindicte publique, en le faisant passer pour mort dans son obscur bastion. C'est ainsi que des nobles cœurs comme A. D. Lépine, maintenant prisonnier politique à Manitoba, et Elzéar Goulet, qui a été assassiné, en plein jour, au milieu de la ville de Winnipeg, et impunément, peu de temps après l'arrivée du colonel Wolseley et du lieutenant-gouverneur canadien dans notre province, se plaisaient à traiter leurs ennemis.

Dans la matinée du 17 février, apparut en rase campagne, à deux milles seulement du Fort Garry, une troupe de 48 hommes armés, à la tête desquels se trouvaient plusieurs des principaux conspirateurs, amis du Dr. Schultz.

Lépine, adjudant-général, prend avec lui 30 cavaliers et une centaine de fantassins, et, au lieu de rosser cette poignée d'ennemis, il marche droit à eux, leur fait rendre les armes, et les emmène captifs en dedans des murs. Il me semble que c'était une façon généreuse d'exercer les droits de la guerre. La seule vie du major Boulton, chef de la bande, allait payer pour les autres, lorsque M. D. A. Smith demanda au président du gouvernement provisoire de lui faire grâce. Le président répondit que, malgré tout encore, Boulton serait infailliblement épargné, si toutes les localités rebelles à l'œuvre de la convention, voulaient définitivement reconnaître et appuyer le gouvernement provisoire.

A la suggestion du président lui-même, dont une des premières ambitions était de rétablir la paix, sans aucune effusion de sang, M. A. D. Smith parcourut toutes les localités révoltées. Et par son influence d'homme de la compagnie de la Baie d'Hudson et de commissaire spécial du gouvernement canadien, il les détermina toutes à soutenir le gouvernement provisoire. Boulton fut sauvé. Comme on le voit, non-seulement M. D. A. Smith, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson et du Canada, lui-même a reconnu notre gouvernement provisoire, mais encore il a travaillé à le faire reconnaître et appuyer par tout le pays indistinctement.

Cette simple narration des principaux faits accomplis durant nos troubles depuis l'automne de 1868 jusqu'à la dernière partie du mois de février 1870, jointe au témoignage de Lord Granville prouve, 1o. que le gouvernement canadien a provoqué les troubles qui ont éclaté dans les territoires du Nord-Ouest, à propos du transfert de ces territoires à la Puissance ; par conséquent que la responsabilité de ces troubles retombe sur lui seul.

2o. Que ce sont les employés du Canada qui, en anéantissant peu à peu, en 1869, le gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ont forcé les habitants de ces territoires à se pourvoir d'un gouvernement provisoire dont la légalité est d'autant plus certaine, 1o. qu'elle ressort du droit des gens, 2o. qu'elle a été admise par l'honorable Conseil Privé pour le Canada, dans un document officiel du 10 décembre 1869, 3o. que le gouvernement provisoire lui-même a reçu l'appui de tout le pays, dont il était, après la Couronne, par des circonstances exceptionnelles, devenu la principale sauvegarde, 4o. que ce même gouvernement provisoire a joui de la reconnaissance officielle des trois commissaires canadiens que j'ai l'honneur de mentionner : MM. D. A. Smith, le Rvd. J. B. Thibault et le colonel de Salaberry, 5o. que ce gouvernement provisoire a été invité officiellement par le Canada à traiter avec son gouvernement pour arrêter amicalement avec lui les conditions de notre entrée dans la Confédération.

M. D. A. Smith, en sa qualité de commissaire spécial, convient même avec le président du gouvernement provisoire, au Fort Garry, que toutes les dépenses publiques occasionnées au gouvernement provisoire par l'envoi de délégués à Ottawa seraient payées à même le coffre canadien. Et c'est ce qui a été fait.

Fort de toutes ces garanties et fort surtout de notre continue allégeance à la Couronne, le gouvernement provisoire se disposait à faire partir vers la fin de février ses délégués pour Ottawa, quand de nouveaux désordres absorbèrent son attention.

Le Dr. Schultz n'avait pas un instant cessé de pousser les Sauvages à la guerre contre nous. Un grand nombre des habitants du Portage Laprairie le secondaient dans cette œuvre barbare.

Le Portage Laprairie est un établissement, placé sur la rivière Assiniboine, à peu près à 60 milles à l'Ouest du Fort Garry, et dont la plus grande partie de la population est composée d'émigrés d'Ontario.

Dans les derniers jours de février, ces hommes prirent avec tous les Sauvages du pays, surtout de leurs environs, une attitude si menaçante que les Métis échelonnés sur la Rivière Assiniboine, entre le Fort Garry et le Portage Laprairie, craignant pour leurs familles que les ennemis du Portage paraissent ouvertement de venir massacrer, et pour leurs biens qu'ils menaçaient de brûler dans une descente nocturne, exigèrent du gouvernement provisoire une protection immédiate. Leurs craintes paraissaient d'autant mieux fondées que lors de la visite de pacification que M. D. A. Smith avait eu la générosité de faire auprès des habitants du Portage, ces gens alors aussi dévoués au Dr. Schultz qu'hostiles aux anciens colons, avaient écrit au président du gouvernement provisoire que pour obtenir la grâce de Boulton, ils se soumettaient, mais qu'ils se soulèveraient encore certainement à la première occasion. Pour la sécurité des citoyens, deux détachements de soldats métis furent stationnés sur la Rivière Assiniboine : l'un au fort de M. Layne, à 24 milles du Fort Garry, et l'autre à la Baie St. Paul, 10 milles plus loin.

Cependant l'audace de nos ennemis encouragés par notre patience était devenue extrême. Elle éclata jusque parmi les prisonniers de guerre que nous avions faits le 17 février, dans l'enceinte même du Fort Garry. Il fallait mettre un terme à tout cela. Il fallait un châtiment pour en imposer aux conspirateurs et aux forcés.

Au commencement de décembre 1869, Th. Scott avait été emprisonné au Fort Garry, après que M. McDougall nous eût déclaré la guerre, comme l'un des plus dangereux partisans de